



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 283448 / BP 2022 - 5 - CF

**Objet : Autorisations de programme.
Autorisations d'engagement.**

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les projets de Budgets Primitifs du Conseil départemental de la Haute-Garonne (Budget principal et Budgets annexes) pour l'exercice 2022 présenté par M. le Président du Conseil départemental ;

Vu l'article 16 du décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le Code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leur sont rattachés ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article unique : les autorisations de programme et autorisations d'engagement présentées par M. le Président du Conseil départemental sont adoptées, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

49 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mmes Barrière, Baylac, MM. Boureau (procuration Mme Malric), Bouteloup (procuration M. Méric), Mmes Boyer, Courade (procuration M. Fabre), Croquette, MM. Cujives, De Scorraïlle, Mme Degers, MM. Denouvion, Duclos, Dumoulin, Fabre, Mme Farcy, M. Fellah, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier (procuration Mme Croquette), Gabrieli (procuration Mme Boyer), Mme Geil-Gomez, M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard (procuration Mme Siorat), Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mmes Lamant, Leclerc (procuration Mme Veizat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival (procuration M. Vincini), Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, MM. Suaud, Taravella, Mmes Touzet, Veizat-Baronia, M. Vincini et Mme Volto (procuration M. Laffont).

1 "Abstention" : Mme Laurenties-Barrère.

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

Mme Vieu qui a la procuration de M. Deuilhé a quitté la salle au moment du vote.

Signé

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

Annexes à la délibération :

- Autorisations de programme et crédits de paiement
- Autorisations d'engagement et crédits de paiement

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 14/03/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc100000283482-DE